

orig

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant création d'un poste d'attaché
militaire auprès de l'Ambassade du
Dahomey en France

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces
Armées Dahoméennes ;
VU la Loi N°62-30 du 27 juillet 1962, portant Statut Général des
personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;
VU le Décret N°288/PC/DGN du 14 décembre 1964, portant statuts
particuliers des personnels de la Gendarmerie Nationale ;
Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la
Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - A compter du 1er janvier 1967, il est créé un poste d'attaché
militaire auprès de l'Ambassade du Dahomey à Paris.

Article 2 - L'attaché aura pour mission d'étudier toutes les questions militaires
qui pourraient se poser à l'ambassadeur.

En particulier, il sera chargé :

- de suivre les militaires effectuant des stages de formation dans les écoles
militaires françaises ;
- de contrôler l'expédition des matériels expédiés de France au Dahomey dans
le cadre des demandes générales d'approvisionnement ;
- d'assurer l'accueil des autorités militaires dahoméennes se rendant dans
la capitale française.

Article 3 - Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale
et le Ministre des Affaires Etrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 29 décembre 1966

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale,

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Général Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

Emile-Derlin ZINSOU

Nicéphore SOGLO